FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

SECTION 1: PRODUIT ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
MANUFACTURIER GENYK Inc. 1701, 3e Avenue, Shawinigan, QC, G9T2W6 Tél : 819-729-0395 / Fax: 819-729-0383	**NOM DU PRODUIT ET USAGE RECOMMANDÉE** Nom commercial: ISOCYANATE A-2325 Nom chimique: Isocyanate aromatique Famille chimique: Isocyanate Utilisation: Composant A d'un système de polyuréthane
Numéro de téléphone en cas d'urgence / restriction d'utilisation	CANUTEC numéro 24 heures 613-996-6666 CHEMTREC numéro 24 heures 800-424-9300

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS	
Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)	TOXICITÉ AIGUË, INHALATION – Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE– Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRE GRAVES / IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2B SENSIBILISATION RESPIRATOIRE – Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE (SYSTÈME RESPIRATOIRE) – Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (REINS) EXPOSITIONS RÉPÉTÉES – Catégorie 2
Pictogrammes	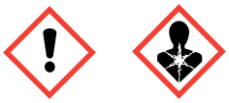
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	H315 – Provoque une irritation cutanée. H317 – Peut provoquer une allergie cutanée. H320 – Provoque une irritation des yeux. H332 – Nocif par inhalation. H334 – Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 – Peut irriter les voies respiratoires. H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseil de prudence des catégories / sous-catégories	P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 – Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 – Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P284 – [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

	P314 – Demander un avis médical : Consulter un médecin en cas de malaise. P333 + P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Demander un avis médical. Consulter un médecin. P337 + P313 – Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P342 + P311 – En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P362 + P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 – Garder sous clef. P501 – Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.
Autres dangers connus	Aucune

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
Dénomination chimique (nom commun / synonymes)	**Dénomination chimique (nom commun / synonymes)**	**Dénomination chimique (nom commun / synonymes)**
Methylene diphenyl diisocyantae mixed isomers (MDI)	26447-40-5	40 – 50
Polymethylene polyphenyl isocyanate (polymeric MDI)	6046-87-9	25 – 40
Prepolymer of MDI and polyether polyol	Not disclosed	15 – 25

SECTION 4. PREMIERS SOINS	
Voie oculaire	**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Voie cutanée	**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver abondamment à l'eau. (15-20 minutes) En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Inhalation	**EN CAS D'INHALATION:** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.
Voie orale	**EN CAS D'INGESTION:** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Appeler un médecin en cas de malaise.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE	
Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)	Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.
Agents extincteurs appropriés et inappropriés	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer

	les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE	
Température d'entreposage	15.0 – 38.0 °C (59 – 100 °F)
Durée de vie	12 mois
Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)	Limites d'exposition: CAS 101-68-8 ACGIH – TLV – TWA 0.005ppm; CAS 9016-87-9 ACGIH – OSHA Z1 0.02ppm
Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle	Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver

	soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
Apparence, état physique / couleur	Liquide brun	**Tension de vapeur**	0.00001 mmHg à 20°C
Odeur	Caractéristique	**Densité de vapeur**	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	**Densité relative**	Non disponible
pH	Non disponible	**Solubilité**	Non disponible
Point de fusion / congélation	Non disponible	**Coefficient de partage – n-octanol/eau**	Non disponible
Point initial / domaine d'ébullition	Non disponible	**Température d'auto-inflammation**	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible	**Température de décomposition**	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	**Gravité Spécifique**	1.18 à 1.21
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	**Viscosité**	210 à 270 cps
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité / d'explosibilité	Non disponible	**COV**	Non disponible
Autres	Aucune connue		

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité	Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
Risques de réactions dangereuses	La réaction avec l'eau (humidité) produit du gaz CO2. Une réaction Exothermique avec les produits qui contiennent des groupes d'hydrogènes actifs. La réaction devient progressivement plus vigoureuse et peut être violente à température élevée si la miscibilité des partenaires de réaction est bonne ou est soutenue en remuant ou par la présence de solvants. MDI est insoluble et est plus dense que l'eau et peut provoquer des réactions au fond (par exemple évier) et paraître très peu à la surface de l'eau. Une couche solide de polyurée se forme à l'interface en libérant du gaz de dioxyde de carbone.
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)	Évitez les températures élevées.
Matériaux incomptables	Eau, alcools, amines, bases et acides.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de combustion peuvent comprendre : les oxydes de carbone (CO, CO2), les oxydes d'azote (NO, NO2), les hydrocarbures et le HCN.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES	
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)	Provoque une irritation de la peau. Provoque une irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Peut causer une irritation respiratoire. Peut causer des dommages aux organes (reins) par une exposition prolongée ou répétée.
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation de la peau, rougeurs, démangeaisons, gonflement, éruption cutanée. Irritation des yeux, rougeur, larmoiement, picotement, gonflement. Brûlure des voies digestives.

	Brûlure des voies respiratoires, irritation de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac (nausées, douleurs abdominales, vomissements et diarrhée), toux, souffle court.	
	Sensibilisation cutanée	Possible
	Sensibilisation respiratoire	Possible
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible
	Cancérogénicité	Aucune donnée disponible
	Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible
	Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique	Possible
	Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées	Aucune donnée disponible
	Danger par aspiration	Aucune donnée disponible
	Dangers pour la santé non classifiés ailleurs	Aucune donnée disponible
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL_{50} & CL_{50})	CAS : 26447-40-5 LD_{50} Oral - Rat – 2200 mg/kg LC_{50} Inh. - Rat – 490 mg/m^3 4hr; CAS : 9046-87-9 LD_{50} Oral - Rat – >10000 mg/kg LC_{50} Inh. - Rat – 490 mg/m^3 4hr; ETA non disponible dans ce document	

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES	
Écotoxicité (Données aquatique et terrestre)	Aucune donnée disponible pour ce produit.
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION	
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés	Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

SECTION 14: TRANSPORTATION INFORMATION	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD	NON RÉGLEMENTÉ
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)	NON RÉGLEMENTÉ
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)	NON RÉGLEMENTÉ
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Aucune
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Voir Section 12.
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Possible
SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION	
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	Informations de l'OSHA des États-Unis: Ce produit est réglementé selon l'OSHA (29 CFR). Renseignements de l'EPA (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis : 40 CFR Référez-vous aux ingrédients énumérés à la section 3 et aux sections 12; 13 & 14. Renseignements sur la TCSA des États-Unis: Se reporter aux ingrédients énumérés à la section 3. Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) : SANTÉ: 2 INFLAMMABILITÉ: 1 INSTABILITÉ: 1 DANGERS PARTICULIERS : Voir les sections 2 et 3. ÉCHELLE DE DANGER: 0 = Minime 1 = Légère 2 = Modérée 3 = Sérieuse 4 = Grave Proposition 65: Ce produit ne contient pas de produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer ou d'autres dommages à la reproduction.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS	
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	1er août 2023 version 2 (Genyk Inc.)
Corrections	Nouveau modèle de fiche de données de sécurité (FDS)
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur.
Abréviations	ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists CAS Chemical Abstract Service CL Concentration létale DL Dose létale ETA Estimation de la toxicité aiguë IARC International Agency for Research on Cancer IATA International Air Transport Association IMDG International Maritime Dangerous Goods Code LIS Liste intérieure des substances (DSL) NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health NTP National Toxicology Program (U.S.A.) OSHA Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.) PEL Permissible Exposure Limit SIMDUT Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail STEL Short-term Exposure Limit TLV Threshold Limit Value TMD Transport de marchandises dangereuses au Canada TSCA Toxic Substances Control Act TWA Time Weighted Average

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.